Province du Brabant wallon – Arrondissement de Nivelles

Commune de Perwez

Service Accueil Temps Libre :

Programme CLE 2010 – 2015

Table des matières

A. Partie générale

1. Identité des opérateurs CLE
2. Besoins d'accueil non rencontrés mis en évidence grâce à l'état des lieux
3. Modalités de collaboration entre opérateurs d'accueil
4. Modalités d'information aux usagers potentiels
5. Modalités de répartition des moyens publics (autres que ceux qui proviennent de la Communauté Française)
6. Tableau de synthèse

B. Annexes pour chaque opérateur

1. Projet d'accueil
2. Reconnaissances, agréments ou autorisations obtenues en vertu d'une disposition de la Communauté Française
3. Lieu(x) d'accueil
4. Offre et activités d'accueil par lieu et par période
5. Tableau de qualifications et formations du personnel

C. Annexes divers

1. Demandes de renouvellement d'agrément
2. Questionnaires états des lieux

A. Partie générale

A.1. Identité des opérateurs

A.1.1. Administration communale de Perwez

Compte : 091-0001747-30

Cet opérateur est le Pouvoir Organisateur de 6 structures d'accueil extrascolaire :

A.1.1.1. Accueil extrascolaire du mercredi après-midi

Rue Emile Brabant, 45 et 35
1360 Perwez
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 12h à 18h
Ateliers nature, bricolage & sport (en partenariat avec l'asbl Kidisports) & temps libres.

A.1.1.2. Accueil extrascolaire Ecole communale de Perwez

Rue Emile Brabant, 45
1360 Perwez
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h30 à 18h.

A.1.1.3. Accueil extrascolaire Ecole communale « La Farandole »

Rue du Culot, 89
1360 Thorembais-Saint-Trond
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h30 à 18h30.

A.1.1.4. Accueil extrascolaire Ecole communale « Croque la vie »

Rue Trémouroux, 119
1360 Orbais
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h30 à 18h.

A.1.1.5. Accueil extrascolaire Ecole communale de Malèves

Rue d'Opprebais, 61
1360 Malèves
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h30 à 18h30.

A.1.1.6. Accueil extrascolaire Ecole communale « Les ptits futés »

Rue de Mellemont, 3
1360 Thorembais-Les-Béguines
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h30 à 18h30.

A.1.2. Asbl Jean-Paul II

Compte : 732-0115919-55
Rue Lepage, 17
1360 Perwez
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h45 à 18h30.

A.1.3. Asbl Les ptit's touche à tout

Compte : 001-5631772-38
Rue de l'Eglise, 3
1360 Malèves
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 6 ans de 15h à 18h lundi et mardi, de 15h30 à 18h jeudi et vendredi et de 13h à 18h mercredi + stages à thème pendant les vacances scolaires.

A.1.4. Asbl Kidisports

Compte : 000-3254266-13
Rue du Château, 12
5310 Aische-En-Refail
Descriptif des activités : activités sportives le mercredi de 13h30 à 16h30, pendant les petits congés scolaires pour les enfants de 2.5 à 12 ans et les deux premières semaines de juillet pour les enfants de 2.5 à 15 ans.

A.2. Besoins d'accueil non rencontrés mis en évidence grâce à l'état des lieux

Suite à notre état des lieux et notre analyse des besoins, nous avons pu mettre en évidence des besoins exprimés par les professionnels et/ou les parents et/ou les enfants auxquels nous n'avons pas encore répondus.

Avant tout chose, nous souhaitons souligner que, *de manière générale*, les personnes consultées sont globalement *satisfaites* de l'offre d'accueil et d'activités sportives et culturelles dans notre entité.

Voici les besoins que nous avons pu relever :

- *Manque de matériel (en bon état/adapté aux âges) dans les accueils extra scolaires*
  -> Une récolte de jouets a été réalisée juste après l'enquête (en février) par les scouts de l'unité Jean 23 de Malèves et les garderies extrascolaires en ont bien profité. Les caisses à jouets sont à nouveau bien remplies. Reste maintenant aux accueillants à mettre des règles et à rendre les enfants responsables vis-à-vis de ceux-ci. Ce message a été transmis à tous les accueillants par la coordinatrice ATL.

- *Manque d'informations sur les activités pour les enfants programmées dans l'entité*
  -> Malgré des annonces dans le bulletin communal, dans les journaux régionaux et sur le site internet de la Ville, certains parents estiment qu'ils ne reçoivent pas assez d'informations.

- *Le coût comme obstacle à la participation d'activités*
  -> De nombreuses interventions (mutuelle, CPAS, article 27, etc.) sont déjà mises en place afin que le coût des activités ne soit pas un obstacle à la participation de l'enfant à l'une ou l'autre activité. Pourtant, il semble que ce ne soit pas encore assez. Il est vrai que la plupart des stages coûtent plus de 90€/semaine (et jusque 165€).

- *La sécurité aux alentours des écoles*

-> Cette question avait été soulevée en CCA en novembre 2009. Une demande générale de la part des directeurs d'école avait été formulée pour que l'on réagisse par rapport à cela.

- *Demande pour l'accueil des enfants malades*

-> Le CPAS propose aux parents un service de garde d'enfants malades depuis le 1er avril 2009.

-> Il doit encore se faire connaître par quelques parents

- *Besoin de formation pour les accueillants extrascolaires*

-> Au-delà du côté réglementaire, nous ressentons véritablement les effets positifs des formations sur la qualité du travail des accueillants.

- *Mise en place de réunions entre accueillants et coordinatrice ATL de façon régulière*

-> Les réunions mensuelles qui sont organisées entre les accueillants des écoles communales et la coordination de Récré'agique ainsi que les réunions entre accueillants des écoles libres et les directions d'école donnent des résultats fructueux. Pour les accueillants, c'est un moment d'échanges de pratiques et de vécus sur un métier qu'ils ont en commun.

-> Ces réunions pourraient être plus régulières et regrouper le réseau communal et le réseau libre.

Afin de tenter de combler ces différents besoins, nous proposons le programme CLE suivant, avalisé par la CCA en sa séance du 25 mai 2010 et par le conseil communal en sa séance du 17 juin 2010.

1. Continuer le projet « Perwez va te booster » en partenariat avec le Service Communal d'Aide aux Jeunes et le Foyer Culturel de Perwez.

Le service Accueil Temps Libre, en partenariat avec le Service Communal d'Aide aux Jeunes et le Foyer Culturel de Perwez, est actuellement en train de mettre sur pied une brochure (qui sera distribuée en 5000 exemplaires) ainsi qu'un site internet reprenant tous les opérateurs qui proposent des activités sur Perwez. Ce guide vise, entre autres, à renforcer la communication extrascolaire sur l'entité par son côté permanent et immédiat.

Nous nous engageons à faire perdurer le projet dans la durée en mettant régulièrement à jour les informations sur les différents opérateurs et les activités qu'ils proposent.

2. Améliorer le flux des informations données aux parents concernant l'extrascolaire

Parallèlement au projet « Perwez va te booster »,

Premièrement, en étoffant les informations sur l'organisation de l'accueil des enfants sur le site www.perwez.be. Par exemple, en mettant régulièrement à jour et bien à l'avance les informations concernant les stages, avant - sous réserve d'un refus des autorités communales – de créer un site « ATL-Extrascolaire à Perwez » pour les enfants de 3 à 12 ans ;

Deuxièmement, en glissant chaque mois une information sur l'extrascolaire (pub, info, anecdote, etc.) afin que le service soit plus connu et que les parents puissent avoir toutes les informations nécessaires concernant les activités organisées ;

Troisièmement, en créant une brochure extrascolaire (sous format informatique ou papier) qui sera mise à jour 5 fois par an pour chaque vacances scolaires ;

Enfin, nous mettrons à disposition d'usagers potentiels le programme CLE 2010-2015 (sur le site internet de la commune).

3. Mettre en place des activités moins onéreuses pour la période de Pâques et/ou les deux premières semaines d'août

Les activités peu onéreuses sont encore assez rares sur Perwez or nous souhaitons que le coût ne soit en aucun cas un obstacle à la participation des enfants aux activités. Nous mettrons donc en place - sous réserve d'acceptation des autorités communales - un partenariat avec l'asbl Animagique ou avec l'ISBW afin qu'une plaine soit organisée (5€/journée) pour la période de Pâques et/ou les deux premières semaines du mois d'août.

4. Mettre en place un projet de sécurité routière

En partenariat avec la police de la zone ainsi qu'avec les gardiens de la paix, nous mettrons en place un projet de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre de nos garderies extrascolaires avec participation active des enfants et des parents.

5. Reprendre de façon régulière les formations de base et continuées

Cette action sera prioritaire dans chacun de nos plans d'actions annuels.
Elles seront proposées tant aux accueils extrascolaires communaux que libres.

6. Organiser de manière plus régulière des réunions entre accueillants et coordinatrice ATL

Etant donné les résultats positifs de ce genre de réunion, la coordinatrice ATL en organisera de manière plus régulière. Elle proposera également de travailler tous réseaux confondus.

7. Continuer à mettre en place un projet d'éducation au développement durable et à la biodiversité dans le cadre du mercredi après-midi

Les enfants accueillis le mercredi après-midi pourront participer dès le mois de mai à deux ateliers nature différents : la création et l'entretien d'un potager en partenariat avec les jardiniers solidaires, et l'entretien d'un bord de chemin du Ravel avec l'asbl « sentiers.be ».
Nous nous engageons à remplir notre « contrat » jusqu'au bout et à faire perdurer les projets s'il y a lieu.

8. Faire perdurer le partenariat entre la commune de Perwez et l'Asbl Récréagique pour les garderies extrascolaires et les journées pédagogiques. Eventuellement, agrandir son champ d'action avec l'asbl Jean-Paul 2 si celle-ci est preneuse.

Depuis septembre 2009, la commune confie les garderies extrascolaires des écoles communales de l'entité à cette asbl qu'elle sous-traite.

Depuis sa création, nous pouvons constater une nette amélioration de la qualité de l'accueil. La majorité du personnel encadrant est sous contrat, un système de SOS garderie est mis en place lorsque qu'un accueillant est malade de telle sorte que l'équipe ne soit pas fragilisée. L'asbl prend également en charge l'organisation des journées pédagogiques.

A sa création, l'asbl Récré'agique avait proposé à l'école Jean-Paul II de prendre en charge ses garderies extrascolaires. Si cette dernière, actuellement en pourparler, décidait de collaborer avec l'asbl Récré'agique, nous mettrons en place ce qu'il faut pour que cela se concrétise.

A.3. Modalités de collaboration entre opérateurs d'accueil

- Fonctionnement de la CCA ;
- Contacts réguliers de la coordinatrice ATL avec les opérateurs en vue de faire connaître leurs activités (stages, etc.) et de créer des partenariats ;
- Mise à disposition (gratuite) de la salle polyvalente de l'école communale de Perwez pour les opérateurs des petits congés et du mercredi après-midi ;
- Mise à disposition du complexe sportif (gratuite) pour les opérateurs des petits congés et du mercredi après-midi ;
- Le home d'Orbais, en collaboration avec le CPAS et la commune de Perwez, offre de la soupe aux enfants le mercredi après-midi, lors des stages et des journées pédagogiques ;
- Centralisation et publication régulière des informations et activités des opérateurs par l'ATL.

A.4. Modalités d'information aux usagers potentiels

- *Sur le programme CLE,* rien n'est encore mis en place pour informer des usagers potentiels. Cela sera résolu dès acceptation du renouvellement du programme CLE présent.

- *Sur l'organisation de l'accueil des enfants,*

-> Les informations reprises sur le site internet www.perwez.be sont suffisantes mais pourraient être plus étoffées.

-> C'est la même chose pour le bulletin communal qui est souvent utilisé pour des annonces mais qui sera dorénavant utilisé mensuellement pour donner des informations diverses sur l'extrascolaire à Perwez.

-> La brochure « Perwez va te booster » reprenant toutes les activités proposées sur la commune sera éditée avant cet été. Un site internet lui sera également dédié (même si cette brochure ne reprendra cependant pas *que* les activités extrascolaires).

-> Nous collaborons également avec la Maison de l'Emploi et l'ALE de Perwez lorsque nous avons besoin de personnel. Les informations parviennent donc aux éventuels prochains membres de notre personnel via ces deux canaux.

-> La méthode de « tout cartable » est encore largement utilisé pour des informations large public (par exemple pour notre enquête auprès des parents et des enfants ou d'informations sur les activités du mercredi après-midi).

-> Le journal « Vers l'Avenir » est toujours au RDV lorsque nous lui demandons de passer.

A.5. Modalités de répartition des moyens publics affectés au programme CLE (autres que ceux qui proviennent de la Communauté française)

- La commune a engagé depuis 6 ans une coordinatrice ATL à mi-temps ;

- Aujourd'hui, quatre accueillants travaillent également à mi-temps au sein du service ATL ;

- La commune prête ses locaux à différents opérateurs ;

- La commune subsidie l'asbl Récré'agique, lui prête ses locaux et lui met à disposition les 4 accueillants (salaires, pécules de vacances et cotisations patronales);

- La commune verse un subside de fonctionnement aux opérateurs qui lui en font la demande (en fonction du nombre de membres) ;

- La commune subsidie l'asbl Animagique et lui prête ses locaux pour l'organisation des plaines de vacances au mois de juillet.

A.6. Tableau de synthèse

Voir page suivante.

B. Annexes pour chaque opérateur

B.1. Administration Communale de Perwez

Adresse du siège : Administration Communale de Perwez
Rue Emile de Brabant, 2 à 1360 Perwez
Compte : 091-0001747-30
Responsables : Carl CAMBRON, Bourgmestre ff et Vinciane CHARLET, coordinatrice ATL.

B.1.1. Projet d'accueil

Depuis la rentrée scolaire 2010, l'asbl Récré'agique, sous-traitante de la Commune de Perwez, prend en charge l'animation des garderies extrascolaires des écoles communales de l'entité (mercredi après-midi compris) ainsi que les journées pédagogiques.

L'asbl a donc établi un Règlement d'Ordre Intérieur et un projet d'accueil pour toutes les garderies extrascolaires communales.

Vous les trouverez à la page suivante.

Accueil extrascolaire de l'enseignement communal fondamental à Perwez
- Règlement d'ordre intérieur des garderies (R.O.I.) -

Le présent règlement tient compte des projets pédagogiques et règlements d'ordre intérieur propres à chaque établissement.

1. Contexte institutionnel, fonctionnement et tarif

L'enseignement communal fondamental à Perwez est divisé en 5 écoles réparties sur 6 implantations.

Voici les horaires des garderies par implantation :

	Garderie du Matin	Garderie de fin de journée	Garderie mercredi après-midi
Perwez (maternelles)	7h à 8h30	15h30 à 18h	12h à 18h (à Brabant)
Perwez (primaires)	7h à 8h15	15h30 à 18h	12h à 18h
Thorembais-Saint-Trond	7h à 8h30	15h30 à 18h30	12h30 à 13h30
Thorembais-Les-Béguines	7h à 8h30	15h30 à 18h30	12h30 à 13h30
Malèves-Sainte-Marie	7h à 8h30	15h30 à 18h30	12h30 à 13h
Orbais	7h à 8h30	15h30 à 18h	12h30 à 13h

Le tarif 2009-2010 est de 0,40 euros par quart d'heure entamé.
Chaque quart d'heure entamé sera comptabilisé par l'accueillante et facturé par notre secrétariat.
Le 3ième enfant d'une même famille est gratuit. Mais pour bénéficier de cette gratuité, les 3 enfants doivent être présents à la garderie en même temps.

Les garderies « Récré'agique » : mode d'emploi

- Lors du premier jour de présence à la garderie, vous remplissez deux fiches d'inscription par enfant. Une fiche sera immédiatement classée dans le local de la garderie. L'autre sera conservée jusqu'à la fin de l'année scolaire dans les bureaux de l'asbl.
- Vous recevez un règlement d'ordre intérieur et une fiche médicale par enfant. Nous vous demandons de remettre à l'une des accueillantes le talon de ce règlement d'ordre intérieur signé ainsi que la fiche médicale au plus tard le vendredi de la première semaine de cours.
- Votre enfant reçoit immédiatement une fiche garderie nominative pour le mois. Cette fiche est conservée dans un classeur par l'accueillante dans le local de garderie.
En fonction de votre heure d'arrivée le matin et de votre heure de départ le soir, l'accueillante entoure les chiffres correspondants au nombre de quarts d'heure de présence. Vous payez donc le juste prix au quart d'heure près.

SEPT 2009		ma 1	me 2	je 3	ve 4
7h00 à 7h15		5	5	5	5
7h15 à 7h30		4	4	4	4
7h30 à 7h45		3	3	3	3
7h45 à 8h00		2	2	2	2
8h00 à 8h15		1	1	1	1
TOTAL MATIN		4			
15h35 à 15h50		1		1	1

- Chaque fin de semaine, vous contrôlez le décompte et marquez votre accord en signant le relevé hebdomadaire intermédiaire sur la fiche de garderie.

17h50 à 18h05		10		10	10
18h05 à 18h20		11		11	11
18h20 à 18h30		12		12	12
Retard					
TOTAL APRÈS-MIDI		4	1	5	
Paraphe des parents en fin de semaine					

- A la fin du mois, le secrétariat de Récré'agique additionne les quarts d'heure de présence à la garderie. Un virement vous est envoyé pour paiement sur le compte de l'asbl : 091- 0184644-82.
- Une attestation fiscale de l'année précédente reprenant l'amplitude des présences et des montants versés à l'asbl est rédigée et envoyée fin juin.

Toute contestation éventuelle est à adresser par écrit à Récré'agique, 11 Rue de la Station à 1360 Perwez.

2. Règlement d'ordre intérieur spécifique

Accueil le matin

Les parents conduisent leur(s) enfant(s) à la garderie et attendent, si nécessaire, l'arrivée de l'accueillante responsable. Nous ne garantissons en aucun cas la sécurité des enfants déposés avant l'heure d'ouverture de la garderie prévue dans ce R.O.I.

Organisation de la sortie des cours

Les institutrices et instituteurs organisent, encadrent et surveillent le départ des enfants entre 15h25 & 15h35 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et entre 12h00 & 12h15 le mercredi. Les enfants inscrits à la garderie du soir sont conduits au local garderie et confié à l'(aux) accueillante(s) responsable(s) par un membre du corps professoral.
Les parents sont priés de venir rechercher leur(s) enfant(s) au plus tard 5 minutes avant l'heure de fermeture de la garderie prévue dans ce R.O.I.

Organisation des devoirs

Récré'agique n'organise en aucun cas une école des devoirs au sens propre du terme, reconnue par la Communauté Française. Si certains enfants le souhaitent, les accueillantes peuvent, dans la mesure des possibilités, organiser un espace et un moment un peu plus calme pour le début des devoirs.

Organisation de la collation

Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre une collation apportée de la maison en respectant les règles mises en place par l'accueillante en début de garderie.

Respect et politesse

Chaque enfant est tenu de respecter les règles élémentaires de politesse et les consignes de sécurité au sein de chaque garderie.

Nous exigeons de tous :

- le respect envers chaque personne présente durant ces plages de garderie,
- le respect du matériel & jeux mis à disposition,
- le respect des infrastructures et du travail du personnel d'entretien,
- le respect des règles de vie en groupe au sens large.

Chaque enfant veillera également à reprendre ses vêtements, boîtes à tartines, sacs divers.

Les accueillantes sont invitées à communiquer aux Parents des enfants concernés les manques de respect des règles et à signaler à la direction des écoles et de l'asbl les manquements éventuels des élèves par le biais d'un cahier de communication.

Règles spécifiques

- L' (les) accueillante(s) responsable(s) doit (doivent) être en permanence en contact direct avec les enfants qui leur sont confiés. La garderie se déroule soit dans le local désigné à la garderie soit sur l'une des cours de récrée.
- En aucun cas un enfant ne peut être seul sur la cour ou dans un local.
- Vêtements et cartables sont préalablement rangés aux endroits réservés à cet effet.
- Si l'accueillante est seule : tous les enfants doivent obligatoirement être regroupés au même endroit, sous sa surveillance. Si les accueillantes sont deux ou plus nombreuses, les enfants sont soit répartis en 2 groupes, chacun sous la responsabilité d'une accueillante, dans deux endroits différents. Soit tous ensemble, dans un même endroit, sous la responsabilité des 2 accueillantes.
- Dés la saison 2009-2010, des projets d'animation seront à définir lors des accueils du soir.
- Les locaux de garderie sont réservés à des jeux ou à des activités organisées, à pratiquer dans le calme. Il est interdit de courir, de monter sur les tables et les bancs.
- Surveillance des sanitaires. Les accueillantes surveillent l'utilisation des sanitaires, en particulier par les plus petits. Elles vérifient que du papier, des essuies et du savon sont à disposition des enfants (l'accès à une réserve de produits leur sera assuré).
- Jeux à l'extérieur. L'accueillante veillera a délimiter les espaces & zones de jeux à l'extérieur dès la rentrée scolaire. Les règles des jeux actifs seront clairement expliquées aux enfants. Toutes les zones non autorisées sont formellement interdites d'accès.
- Les accueillantes veillent à la remise en ordre des locaux à la fin des garderies.

3. Objectifs pédagogiques et choix méthodologiques

Nous souhaitons :

- Veiller aux conditions de bien-être et de vie saine des enfants
  - en engageant du personnel qualifié et/ou prêt à suivre des formations continuées,
  - en aménageant un local destiné à l'accueil des enfants sous forme de coins (lecture, dessins, bricolage, collation, etc…),
  - en laissant la possibilité à l'enfant de s'exprimer librement,
  - en posant un cadre structurant : limites claires à ne pas dépasser, politesse et respect,
  - en veillant à l'entretien régulier du local grâce au soutien de la Ville de Perwez.

- Contribuer au développement de l'autonomie et de l'estime de soi des enfants
  - en mettant à leur disposition des espaces de jeux aménagés et sécurisés où l'enfant est libre de choisir son occupation en fonction des possibilités offertes à la garderie,
  - en valorisant les initiatives des enfants,
  - en veillant à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe,

- en laissant une place à l'imagination et à la créativité dans l'aménagement du local (livres, feuilles blanches, jeux de construction, etc…)
- en respectant les temps de repos ou de retrait.

- Contribuer à la socialisation des enfants
  - en proposant régulièrement des jeux de société, des jeux de coopérations et des bricolages communs,
  - en incitant les enfants à s'entraider notamment pour les jeux, les devoirs.

- Offrir un accueil sécurisé et rassurant pour les parents
  - en organisant l'accueil au sein même de l'établissement scolaire.
  - en ayant du personnel qualifié dans le domaine de l'enfance,
  - en limitant le plus possible les changements de personnel accueillant,
  - en n'acceptant pas les comportements de violence physique ou verbale, les comportements de non-respect, l'impolitesse.

- Proposer un accueil accessible financièrement pour les familles
  - en organisant un paiement au quart d'heure,
  - en proposant des réductions aux familles nombreuses.

B.1.2. Lieux d'accueil

1. Accueil extrascolaire du mercredi après-midi

Rue Emile Brabant, 45 (petits) et Rue Emile Brabant, 35 (grands)
1360 Perwez
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 12h à 18h.
+ Un ramassage scolaire avec un bus de la compagnie Sambre et Meuse démarre à 12h et passe dans toutes les écoles communales. Une accueillante dans chaque école ainsi qu'une accueillante présente dans le bus assurent l'encadrement des enfants.

2. Accueil extrascolaire Ecole communale de Perwez

Rue Emile Brabant, 45
1360 Perwez
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h30 à 18h.

3. Accueil extrascolaire Ecole communale « La Farandole »

Rue du Culot, 89
1360 Thorembais-Saint-Trond
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h30 à 18h30.

4. Accueil extrascolaire Ecole communale « Croque la vie »

Rue Trémouroux, 119
1360 Orbais
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h30 à 18h.

5. Accueil extrascolaire Ecole communale de Malèves

Rue d'Opprebais, 61
1360 Malèves
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h30 à 18h30.

6. Accueil extrascolaire Ecole communale « Les ptits futés »

Rue de Mellemont, 3
1360 Thorembais-Les-Béguines
Descriptif des activités : accueil des enfants de 2.5 à 12 ans de 15h30 à 18h30.

B.1.3. Offre et activités d'accueil par lieu et par période

- L'accueil extrascolaire consiste en l'accueil et l'animation d'enfants.

A la sortie des classes, nous offrons à l'enfant la possibilité de s'occuper librement ou de participer à un de nos ateliers.

- L'accueil du **mercredi après-midi** travaille actuellement sur trois ateliers de 13h à 16h:

  - Un atelier sport (avec l'asbl Kidisport)
  - Un atelier nature (avec l'asbl Jardins solidaires et l'asbl sentiers.be) *(uniquement pour les grands)*
  - Un atelier bricolage.

A partir de 16h, les parents peuvent revenir chercher leur enfant.

B.1.4. Tableau des qualifications et formations du personnel

Voir page suivante.

B.2. Asbl « Les P'tits touche à tout »

Adresse du siège :
Ma petite école
Rue de l'Eglise, 3
1360 Malèves

Compte : 001–5631772-38

Responsable : Anne Legrand

B.2.1. Projet d'accueil

Voir page suivante

Projet éducatif
d'accueil extrascolaire durant les semaines d'activités scolaires y compris le mercredi après-midi et des stages à thèmes durant les congés scolaires de ASBL Les p'tits « touche à tout »
dont le siège est situé chaussée de Charleroi,17
à 1360 Thorembais les Béguines

Un lieu d'accueil extrascolaire c'est…

- un lieu où les enfants se retrouvent après les heures de classe
- un lieu qui doit permettre aux enfants de se détendre mais aussi de s'épanouir.

Quels sont donc les objectifs d'un tel lieu ?

Les personnes assurant l'encadrement de l'accueil et l'organisation des activités proposées veilleront à ce que celles-ci puissent :

- Respecter l'**égalité des chances** pour tous les enfants dans l'accès aux activités, éviter toutes formes de discrimination et intégrer de façon harmonieuse les enfants ayant des besoins spécifiques dans le respect de leurs différences,
  Dans l'accueil extrascolaire de l'école la diversité culturelle familiale est présente. La garderie accueille deux enfants roumains ainsi que des enfants handicapés ; cette année nous accueillons un enfant malentendant. Les limites sont les mêmes que pour les autres, les mêmes règles auxquelles l'enfant peut s'identifier et qui sont différentes de la culture roumaine tout en respectant celle-ci. (dans leur culture un garçon peut se permettre plus de chose.). L'accueillante participe au partenariat, aux réunions pour l'accueil de cet enfant différent et le personnel de l'extrascolaire se forme au français signé.

- L'accueillante s'adapte à chaque handicap. L'accueillante s'est familiarisée avec l'appareillage particulier de l'enfant. Et n'accueille pas plus de deux enfants différents à la fois.
  Un partenariat est établi avec les parents, le personnel paramédical et le personnel enseignant de l'école fréquentée par l'enfant. Les parents d'enfant différents expliquent ce qui se passe pour leur enfant et cela permet au personnel de répondre aux questions et d'intégrer aux mieux l'enfant à l'accueil extrascolaire.

- Permettre aux enfants de s'exprimer personnellement et spontanément et à favoriser le développement de la **confiance en soi**, de l'**autonomie** et de la **socialisation**.

- **L'autonomie** est développée au niveau de la garderie puisque chaque enfant dispose d'un casier avec sa photo et son prénom, il peut aller seul chercher son doudou, cartable, tablier,…Il est responsable de ses affaires, de les ranger. Un panneau est mis à sa disposition, à sa hauteur, il peut choisir l'activité à laquelle il veut participer et qui sont proposées ce jour là.

- **La confiance en soi** est une valeur très importante au sein de l'accueil extrascolaire. Pour ce faire, l'enfant est accueilli, sa place est garantie, il est présent dans l'école et il a sa place lors des temps extrascolaires. La première fois qu'il participe à l'accueil, une visite guidée des différents lieux est faite avec l'accueillante, où sont les jeux,… Ses créations, ses activités sont valorisées, il a l'occasion de les montrer et il peut partager son expérience avec les autres. Par exemple, il explique à un autre enfant comment réaliser un bricolage et les amis peuvent venir voir sa réalisation (valorisation par enfant et adultes).

L'enfant est aussi valorisé, en lui confiant des petites tâches, en le responsabilisant, aider un copain à mettre son manteau.
Les rituels sont utilisés par l'accueillante pour structurer le temps. Une chanson pour ranger, des contes à la fin des activités, une structure dans la suite des activités : récréation, goûter, jeux extérieurs ou intérieurs, activités libres ou dirigées.

- **La socialisation** est une valeur qui est développée également à l'accueil extrascolaire. Comment la développons-nous ?
  Une charte a été conçue avec les enfants, et l'équipe extrascolaire afin que tous les adultes que l'enfant rencontre pendant la journée soient cohérents. (Modus vivendi)
  Nous avons mis en place des moyens comme un tableau de vie pour permettre le bien être de l'enfant. Ce tableau permet aux parents de noter les informations concernant l'enfant : qui viendra le chercher et à quelle heure, si il est fatigué,… tout ceci pour que le déroulement de sa journée se passe au mieux et que toutes les personnes qui l'accueille soient informées. Etablir une relation privilégiée avec les personnes qui confient l'enfant, dans le souci de développer et d'encourager la **complémentarité** entre les différents lieux de vie de l'enfant. Un cahier de communication entre adultes pour les petites informations est mis à disposition des accueillantes. Dans ce cahier on trouve toutes les informations du type sorties, repas, organisation d'activités, demande de matériel,…et informations plus personnelles qui ne doivent pas figurer au tableau.
  Les petits mots magiques « merci, bonjour,… » sont importants l'accueillante veille d'ailleurs à ce que ceux ci soient coutumier. Ceci permet une conformité des comportements et donc de l'intégration des enfants au sein du groupe.
  La socialisation est favorisée dans les jeux, chacun à son tour, les rôles s'échangent, cache-cache, ballons,…
  Les enfants qui participent à l'accueil extrascolaire sont des enfants de maternelle, toutes les tranches d'âges sont mélangées. Cela permet la création d 'autres affinités entre les enfants.
  Exemple : il ne joue pas avec les mêmes copains qu'en classe.

- Ne pas limiter l'accès aux activités par le montant de la participation financière.
  Par ailleurs, le chef de projet veillera à encourager les accueillante(s) à suivre une formation continuée en rapport avec leur fonction.

Objectifs spécifiques

Les activités proposées veilleront à :

- Offrir à l'enfant une alternance de moments de **détente**, de **découvertes**, de **jeux** et d'apprentissages, tant sur le plan cognitif que psychomoteur. En respectant le rythme de l'enfant.
  Un endroit est prévu pour que les enfants puissent se reposer, des couvertures, petits lits, doudous, musique douce sont utilisés pour favoriser la détente.
  Des ateliers de découvertes sont prévus pour les enfants et varient quotidiennement. L'enfant peut y faire référence. L'accueillante à accès aux jeux de l'école qui nous loue ses locaux, elle veille à changer les activités quotidiennement. Des jeux sur le tapis, construction dupplo, zoo, ferme, garage sur les tables, puzzles, coloriage découpage libre, plasticine… Un coin symbolique est disponible : poupées, dînette, des déguisements, magasin. Les enfants peuvent jouer sur le module de psychomotricité. Un jardin équipé et sécurisé est à disposition des enfants. Les activités proposées diffèrent de ce que les enfants ont vécu la journée dans le cadre scolaire.

- La **créativité** sera toujours favorisée dans le plus grand respect de la diversité des apports de chacun. L'accueillante propose aux enfants des activités de bricolage, de dessins, cuisine, visites extérieures

et promenades. Les enfants peuvent laisser libre cours à leur imagination, le résultat de leur création est valorisé, exposé.

- Développer l'**autonomie** : en partant des forces et des facilités de l'enfant, il s'agira de l'amener à son rythme (pas de performance ni compétition) vers ce qu'il connaît moins afin qu'il s'ouvre à un maximum de possibilités. L'enfant pourra élargir son champ de capacités en observant, en imitant, en essayant, en recommençant…

- Respecter la notion de **temps libre** en permettant à l'enfant de gérer lui-même une partie de son temps, en lui accordant le droit de ne pas participer à certaines activités, de se reposer ou de se retrouver « entre copains » sans avoir constamment un adulte pour « diriger les opérations ».

- L'hygiène au quotidien est très importante. Le but est de permettre de devenir propre. L'accueil extrascolaire prévoit de quoi changer les enfants. Les enfants se lavent les mains avant de passer à table, collation, repas et goûter. Des lingettes et des essuies tout sont disponibles pour se frotter la bouche. Un évier et un miroir sont présents et l'enfant peut se laver.

Règlement

Pourquoi ?
Pour accueillir les enfants dans un lieu convivial et adapté, le mercredi après-midi, sur base d'un projet éducatif mettant l'accent sur le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, en proposant des activités culturelles, récréatives et éducatives adaptées.

Pour qui ?
Pour les enfants de 2,5 à 6 ans accomplis.

Quand ?
*Lundi, mardi (*), jeudi et vendredi de 15h30 à 18h. (*) de 15h à 18h
*Mercredi après-midi (hors congés scolaires) de 13h à 18h
*Durant les congés scolaires aux dates proposées chaque année, de 9h à 16h stages à thèmes. (Toussaint, Carnaval, 1 semaine à Pâques, 4 semaines en été réparties sur juillet et août).

Où ?
A l'école « Ma Petite école »
rue de l'église, 3
1360 Malèves-Ste-Marie-Wastines

A quel prix ?
**Le lundi, mardi, jeudi et vendredi* : 0,80 cents de l'heure*
**Le mercredi après-midi* durant les périodes scolaires de 13h à 18h :*
5 €/ après-midi par enfant (du potage est servi à midi), garderie du soir incluse.
Ces paiements se font dès réception de la note qui sera envoyée de préférence par e-mail.

**Stages* durant les congés scolaires de 9h à 16h (garderies du matin de 8h à 9h et du soir de 16h à 18h incluse dans le prix)*
Prix stage (Toussaint 2009 :55€) à payer anticipativement.
Le paiement réserve et confirme l'inscription aux stages.

Quel n° de compte ?

N° 001 – 5631772-38

Asbl Les p'tits « touche à tout »,

Chaussée de Charleroi, 17 à 1360 Thorembais les Béguines

Inscriptions ?

Les inscriptions se font :

*_Pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi_ : avant le début de la garderie.

***_Pour le mercredi après-midi :_** le lundi précédent auprès de la personne responsable à l'école ou par téléphone au 010/888914 ou par mail : lesptitstoucheatout@hotmail.com.

**Pour les stages:* Par mail : lesptitstoucheatout@hotmail.com. Minimum 15 jours avant le début du stage choisi ou selon les modalités dans le courrier envoyé aux parents.

Quel encadrement ?

***** Une animatrice pour un maximum de 8 enfants le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

***** Deux animatrices pour un maximum de 16 enfants par stage.

Responsabilité ?

Une autorisation écrite des parents est demandée si une autre personne qu'un tuteur légal vient rechercher l'enfant. En cas d'empêchement de dernière minute le parent concerné téléphone au 010/888914.

Sécurité ?

Une fiche d'inscription et une fiche médicale par enfant seront complétées par les parents et remises à la personne responsable de l'accueil lors de la 1ère participation. Les parents sont priés de signaler le plus rapidement possible toute modification.

Contact ?

Nom : Anne Legrand

Tél : 0476/82 85 70 ou 010/888914.

Mail : lesptitstoucheatout@hotmail.com.

N.B. : Concernant les stages, nous souhaitons uniquement l'agrément ONE.

B.2.2. Lieu(x) d'accueil

Ma Petite école
Rue de l'Eglise, 3 à Malèves

B.2.3. Offre et activités d'accueil par lieu et par période

- Lundi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h
- Mardi de 15h à 18h
- Mercredi après-midi (hors congés scolaires) de 13h à 18h
- Durant les congés scolaires aux dates proposées chaque année, de 9h à 16h stages à thèmes. (Toussaint, Carnaval, 1 semaine à Pâques, 4 semaines en été réparties sur juillet et août).

B.2.4. Tableau de qualifications et formations du personnel

Voir page suivante.

B.3. Asbl « Ecole Jean-Paul 2 »

Adresse du siège :
Rue Lepage, 17
1360 Perwez

Compte : 000-0738736-81

Responsable : Baudoin Branders

B.3.1. Projet d'accueil

Voir page suivante

B.3.2. Lieu(x) d'accueil

Ecole Jean Paul 2
Rue Lepage, 8 à Perwez
Rue de Brabant, 35 à Perwez

B.3.3. Offre et activités d'accueil par lieu et par période

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30

B.3.4. Tableau de qualifications et formations du personnel

Voir page suivante.

B.4. Asbl « Kidisports »

Adresse du siège :
Rue du Château, 12
5310 Aische-En-Refail

Compte : 000-3254266-13

Responsable : Jean-Christophe Delvaux

B.4.1. Projet d'accueil

Voir page suivante

B.4.2. Lieu(x) d'accueil

Centre sportif de Perwez
17, Avenue des Marronniers
1360 Perwez

B.4.3. Offre et activités d'accueil par lieu et par période

- Mercredi de 13h30 à 16h30
- Durant les congés scolaires aux dates proposées chaque année, de 8 à 18h.

B.4.4. Tableau de qualifications et formations du personnel

Voir page suivante.

C. Annexes divers

C.1. Demandes de renouvellement d'agrément

C.2. Questionnaires parents et enfants

Agent traitant
Vinciane Charlet - Coordinatrice
Tél. 081/649.255 ou 0470/51.11.12
Mail. vinciane.charlet@publilink.be

Perwez, le 22 février 2010

Réf. 1.853.121.858

Objet : états des lieux de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires.

Madame, Monsieur,

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse nous demande de réaliser un nouvel Etat des lieux de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires. Dans ce cadre, nous aimerions connaitre votre point de vue, vos difficultés et vos besoins dans ce domaine.

L'enquête ci-jointe nous permettra de vérifier si les milieux d'accueil actuels correspondent à vos besoins, et en tous cas, d'établir une coordination entre les différents services concernés (garderies, associations sportives et culturelles, etc.) dans le meilleur respect des nécessités des citoyens de notre commune.

Pour nous aider dans ce travail, pouvez-vous compléter le formulaire en annexe, tout en sachant que ces informations sont anonymes. Les formulaires complétés peuvent être remis au secrétariat de l'école pour le 12 mars 2010 au plus tard.

Je vous remercie pour le temps que vous consacrerez à cette enquête. J'espère également que ces données pourront nous permettre de répondre au mieux à vos demandes en termes d'accueil de vos enfants.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

Vinciane CHARLET
Coordinatrice ATL

Questionnaire pour les enfants

Quel âge as-tu ? .....

Dans quelle école vas-tu ? .....

Avant l'école, vas-tu à l'extrascolaire ? .....

Après l'école, vas-tu à l'extrascolaire ? .....

Et le mercredi ? .....

Si tu y vas, qu'aimes-tu à la garderie ? .....

.....

.....

Et qu'est ce que tu n'aimes pas à la garderie ? .....

.....

.....

Si tu avais une baguette magique, que voudrais-tu faire apparaître à la garderie ?

.....

.....

As-tu déjà été en stage à Perwez ? .....

Si oui, lequel ? .....

Et est-ce que tu t'es bien amusé? .....

.....

Si tu avais une baguette magique, qu'est ce que tu ferais apparaître comme stage ?

.....

As -tu déjà été à la plaine de vacances ? Est-ce que tu t'es bien amusé?

.....

Si tu avais une baguette magique, que voudrais-tu faire apparaître à la plaine de vacances ?

.....

ENQUETE SUR LES BESOINS DES FAMILLES EN MATIERE D'ACCUEIL DES ENFANTS DE 2.5 A 12 ANS DANS LA COMMUNE DE PERWEZ

A. Votre situation personnelle

1- Où habitez-vous ? (entourez la bonne réponse)

- Perwez
- Thorembais-Saint-Trond
- Malèves
- Orbais
- Thorembais-Les-Béguines
- En dehors de l'entité de Perwez

2- Complétez le tableau suivant pour votre (vos) enfant(s) :

Age	Sexe	Ecole fréquentée

B. Vos besoins en termes d'accueil

1- Pendant les périodes scolaires, quels sont les moments pendant lesquels vous faites appel à un milieu d'accueil ? (mettez des croix)

Type d'accueil	**Avant 8h30**	**Après 15h30**	**Mercredi après-midi**
Famille, amis			
Garderie à l'école			
Etude dirigée			
Garderie privée			
Autre (à préciser)			

2- Les plages horaires vous conviennent-elles ? (entourez la bonne réponse) oui – non.
Si non, pourquoi ?

3- Si votre enfant reste à l'accueil extrascolaire après l'école, êtes vous : (mettez des croix)

- TS : Très satisfait
- S : Satisfait
- I: Insatisfait
- M : Mécontent

	TS	S	I	M
Horaire				
Lieu				
Encadrement				
Aménagement				
Matériel				
Coût				
Information				

- *Horaire* : correspond-il à vos besoins ?
- *Lieu* : accès facile (parking,…) près de l'école ou du domicile, etc.
- *Encadrement* : nombre des gardiennes, qualité de l'accueil, formation du personnel, etc.
- *Aménagement* : tables et chaises en suffisance, lieu accueillant, etc.
- *Matériel* : ludique, didactique, adapté au milieu et aux enfants, etc.
- *Information* : avez-vous été bien informés de l'existence des milieux d'accueil, de leur fonctionnement, etc.

4- Le coût des milieux d'accueil est-il un obstacle à la participation de vos enfants ?
(entourez la bonne réponse) oui – non.

Si oui, quelle serait la contribution maximale qui vous paraîtrait acceptable ?

C. Vos besoins en termes d'activités culturelles et sportives

1- Votre (vos) enfant(s) participe-t-il(s) à des activités sportives et/ou culturelles *dans l'entité de Perwez*?
(entourez la bonne réponse) oui – non.

Si oui, qu'en pensez-vous ? Etes-vous :
TS : très satisfait
S : satisfait
I : insatisfait
M : mécontent

	Sport	Activités culturelles
Horaire		
Lieu		

Encadrement		
Aménagement		
Matériel		
Coût		
Information		

2- Votre (vos) enfant(s) participe-t-il(s) à des activités sportives, culturelles, créatives ou autres *en dehors de l'entité de Perwez*? (entourez la bonne réponse) oui- non.

Si oui, pourquoi ?

D. Vos besoins en termes d'activités lors des congés scolaires

1- Pendant les congés scolaires, à quel mode de garde avez-vous recours ? (mettez une croix)

	Toussaint	**Noël**	**Carnaval**	**Pâques**	**Eté**
Famille, amis					
Stages *à Perwez*					
Autres (à préciser)					

2- Etes-vous satisfait de l'offre d'activités culturelles et sportives offertes par la commune ? Justifiez.

3- Etes-vous satisfait de l'information (publicité, etc.) donnée par la commune concernant les activités organisées sur son territoire ? Justifiez.

4- Rencontrez-vous des difficultés particulières pour certaines périodes (congés scolaires, enfants malades,…) pour accueillir vos enfants ?
Justifiez.

5- Si oui, à quel moment rencontrez-vous ces difficultés ? (mettez une croix)

Avant l'école	
près l'école	
Le mercredi après-midi	
Le samedi	
Le dimanche	
Pendant les congés scolaires	
Autres (à préciser)	

D. Vos critères dans le choix d'un milieu d'accueil ou d'une association sportive et/ou culturelle

1- Pouvez-vous préciser dans le tableau ci-dessous quel est, pour vous, le(s) critère(s) le(s) plus important(s) dans le choix d'un milieu d'accueil ou d'une association sportive ou culturelle pour vos enfants :

1 : très important
2 : important
3 : pas important

	Dépend du choix de l'école	Prix	Horaire	Activités proposées	Lieu	Qualité de l'accueil
Garderie d'école						
Garderie privée						
Autre						
Activité sportive						
Activité culturelle						
Autre						

2- Avez-vous des remarques?

Merci pour votre précieuse collaboration !